



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2019

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 19-B42 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'EMPLOIS DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

En application du code général des collectivités territoriales et des textes règlementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale et dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, je vous propose d'adopter la mesure suivante :

Création d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels :

Afin de permettre le maintien à niveau des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles, il vous est proposé la création de :

- 2 postes de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2019 (chapitre 012, article 64).

Les grades initiaux seront supprimés au prochain comité technique afin de rester à effectifs constants.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- - d'autoriser la création de 2 postes de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY